

DOSSIER DE PRESSE

Le Conseil général développe les télécentres en Lozère pour encourager le télétravail.

Dans le cadre de sa politique d'accueil de nouvelles populations et pour promouvoir et encourager la pratique du télétravail en Lozère, le Conseil général a lancé au 1^{er} trimestre 2012 un appel à candidatures pour accompagner la mise en place de télécentres ruraux (publics, privés ou associatifs) sur le département.

Renforcer l'attractivité du territoire

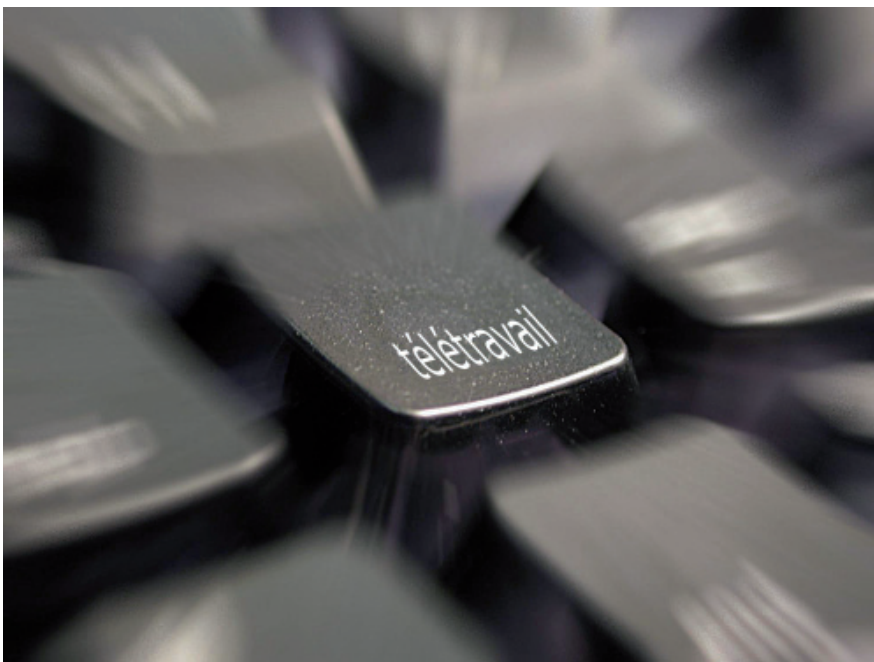
Grâce à cette opération, le Conseil général espère abolir les distances et renforcer l'attractivité de son territoire en facilitant de nouvelles méthodes de travail.

Les futurs télécentres pourraient voir le jour dès le début de l'année 2013.

Le Conseil général consacre en 2012, 50 000 € au développement des télécentres ruraux

Une fois constitué, ce réseau départemental offrira un maillage complet du territoire et différents niveaux de service, de la simple connexion wifi au télécentre plus « haut de gamme ».

De nombreux partenaires déjà engagés dans le Réseau Accueil aux côtés du Conseil général : Chambres consulaires, SAFER, RELANCE, Lozère Développement, Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, Pays, Conseil général et Comité départemental du Tourisme.



Planning

- Dépôt des candidatures : du 20/02/2012 au 23/04/2012
- Instruction des dossiers par le Réseau Accueil
- Pré-sélection des candidats par le comité de pilotage: 25/05/2012
- Accompagnement des candidats pré-sélectionnés par le Réseau Accueil
- Sélection finale par le comité de pilotage: 03/07/2012

Les lauréats

5 télécentres ruraux viendront s'appuyer sur les centres déjà existants (Fournels, POLeN):

En faisant la promotion de ces lieux innovants et de la qualité de vie exceptionnelle de la Lozère, le Conseil général espère attirer de nouveaux actifs.

L'objectif était de créer au moins 2 nouveaux télécentres ruraux. Mais au regard de la qualité des candidatures, le dernier comité de pilotage a décidé d'élargir le nombre potentiel de lauréats.



Liste des candidats sélectionnés :

1.télécentre de Langogne

structure porteuse du projet: Communauté de communes du Haut Allier
lieu: mutualisation des locaux de la MDECS/RSP - espace René Raynal
paiement d'un droit d'accès à l'espace de télétravail (fonction de l'activité)

2.télécentre de Villefort

structure porteuse du projet: Communauté de communes de Villefort
lieu: mutualisation des locaux de la MDECS/RSP
accès télécentre gratuit – services supplémentaires payants

3.télécentre de Meyrueis

structure porteuse du projet: Communauté de communes de la Vallée de la Jonte
lieu: mutualisation des locaux de la MDECS/RSP
accès télécentre gratuit – services supplémentaires payants

4.la commune de Saint Chély d'Apcher

structure porteuse du projet: Commune de Saint Chély d'Apcher
lieu: mutualisation des locaux du centre multimédia
paiement d'un droit d'accès à l'espace de télétravail (sous forme de forfait)

5.la commune de Marvejols

structure porteuse du projet: Commune de Marvejols
lieu: mutualisation des locaux de la MDECS/RSP
accès télécentre gratuit – services supplémentaires payants

Des équipements performants

Les locaux des télécentres sélectionnés disposent d'une large amplitude horaire.
Les télétravailleurs pourront disposer d'un matériel informatique performant,
comme la visioconférence par exemple.

Équipements et services

Chacun des télécentres offrira aux télétravailleurs la possibilité d'exercer leur activité dans un environnement de travail professionnel, grâce notamment à des équipements performants, comme un accès Internet Haut Débit sécurisé, une salle de réunion et du matériel de vidéo-projection et de visioconférence.

Au-delà de l'environnement professionnel et du matériel mis à disposition, les télétravailleurs trouveront de l'animation avec, entre autres, des journées de co-working organisées par SoLozère, réseau des télétravailleurs en Lozère co-animé par Lozère Développement et la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.



Financement

Le financement est de 50 000 € maximum à répartir sur l'ensemble des télécentres. Ce montant permettra de prendre en charge essentiellement des coûts d'investissement afin de favoriser la pérennité des projets dans le temps.

Contact presse :

Elodie LEHNEBACH

Attachée de presse du Conseil général de la Lozère

04.66.49.66.07/06.84.95.87.33

elehnebach@cg48.fr